



Modification du contrat de travail

Par **Camillea**, le **03/03/2010 à 11:25**

Bonjour,
J'aurais 2 questions à vous soumettre. Mon but est de savoir si je peux dénoncer mon contrat de travail afin de négocier un préavis de départ court quand j'aurais trouvé un poste ailleurs.
Bac+5, j'ai 6 ans d'expérience en assistantat marketing et communication en janvier 2009 quand je suis embauchée en CDI en tant que chargée de mission, statut cadre, en agence de communication, sous convention Syntec. Cette agence compte environ 25 salariés à l'heure actuelle.
1- Mon contrat de travail précise que ma société est filiale d'un groupe (et qu'à ce titre, je suis susceptible d'être mutée dans une autre entité du groupe). Hors depuis le 1er janvier 2010, mon entreprise est devenue une société indépendante.
Si je raisonne correctement, cela a une incidence, au minimum, sur mon intéressement, ma participation, ma mutuelle (tous 3 mentionnés au contrat de travail même si non précisés) et mes avantages, tels qu'un CE.
Cependant, nous sommes le 1er mars 2010 et aucun avenant à nos contrats de travail n'a encore été soumis à notre approbation.
2- Malgré mon statut cadre, j'ai été amenée à assumer progressivement des fonctions "subalternes" et chronophages non prévues lors de mon embauche :
- je suis devenue l'hôtesse-standardiste de la société,
- je réserve les salles pour les réunions, prépare les plateaux cafés, commande les plateaux repas
- depuis l'indépendance, je gère également les services généraux (vérification des stocks des fournitures, déballage des cartons)
- l'affranchissement du courrier et l'expédition des colis
=> Pensez-vous que je puisse dénoncer mon contrat de travail à l'un de ces titres ?
Je vous remercie par avance de vos réponses,
Cordialement,
Camillea